

Procès-verbal de décision de l'associé unique

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le HUIT FEVRIER, à 11h00

Au siège social de la société ci-après nommée.

L'associé unique de la Société dénommée Courtage Assurances Mutuelles Finance, en abrégé CAM Finance, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000,00 € ayant son siège social à BERMERIES (59570), 20 route de Le Quesnoy, identifiée sous le numéro SIREN 820 954 279.

Monsieur Alexandre BAJCER, en qualité d'associé unique, a pris la décision suivante : de modifier la dénomination commerciale et le sigle de la société.

But de l'opération

Remplacer la dénomination commerciale et le sigle de la société, actuellement dénommée SARL CAM FINANCE, par la dénomination AB OPTIMUM CONSEIL, avec effet rétroactif au 28 décembre 2023.

POUVOIRS

L'associé unique confère tous pouvoirs à l'Etude de Maître Sébastien DERQUE, notaire, en qualité d'associé et au nom de la SELARL "OFFICE NOTARIAL DE MORMAL", titulaire d'un Office Notarial à BERLAIMONT (Nord), 50 Grand Rue (siège social) et d'un Office Notarial à GOMMEGNIES (Nord), 481 Rue du Centre, à l'effet de procéder aux formalités de modification de ladite société.

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée ; à 11H30

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président, le secrétaire de séance et les membres présentes, et sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

08 février 2024

